



Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Fonds régions et ruralité 2025 – 2028
18 mars 2026

Table des matières

1. Préambule	3
La déclaration de réciprocité et la reconduction du Fonds régions et ruralité	3
Volet 2 – Développement territorial	4
Volet 3 – Vitalisation	4
2. Introduction.....	4
Planification stratégique 2024 – 2028	5
Plan d’action pour l’économie et l’emploi 2024 – 2028	6
Révision du schéma d’aménagement et de développement	7
3. Enjeux territoriaux, axes et pistes d’actions.....	8
3.1 Des collectivités accueillantes et vitalisées	8
3.1.1 Créer un contexte favorable à la bonification de l’offre de logement.....	9
3.1.2 Contribuer à l’effort collectif visant à rendre plus accessibles les services de proximité	9
3.1.3 Optimiser le service de transport collectif.....	9
3.1.4 Assurer un aménagement du territoire adapté à nos réalités.....	10
3.2 Un tissu économique dynamique et attractif	10
3.2.1 Stimuler le développement récréotouristique de la région	11
3.2.2 Soutenir le développement du secteur bioalimentaire - efforts régionaux	11
3.2.3 Contribuer à l’émergence d’initiatives innovantes en matière d’attractivité et de rétention de la main-d’œuvre.....	12
3.2.4 Investir dans notre marketing territorial.....	12
3.3 Une organisation forte et unie	12
3.3.1 Raffermer le leadership régional de la MRC	13
3.3.2 Renforcer les relations et les collaborations intermunicipales	13
3.3.3 Mobiliser la gouvernance dans l’atteinte des objectifs communs.....	14
3.3.4 Consolider les capacités d’agir de l’organisation.....	14
3.4 Enjeux territoriaux - Plan d’action pour l’économie et l’emploi	14
3.4.1 Soutenir et encourager l’entrepreneuriat et le repreneuriat	14
3.4.2 Favoriser le renforcement et la diversification du tissu économique	14
3.4.3 Stimuler le développement du tourisme rural en misant sur les actifs du territoire.....	15
3.4.4 Contribuer à la vitalité culturelle du territoire	15
3.4.5 S’affirmer comme une organisation orientée vers la concertation et l’engagement dans les communautés.....	15
3.6 Cohésion sociale et vie communautaire	15
3.7 Culture, art et patrimoine.....	16
4. Principales actions à entreprendre	16
4.1 Mettre en œuvre un cadre d’intervention structurant pour l’utilisation du FRR 2025-2028.....	16
4.2 Agir pour des collectivités accueillantes et vitalisées.....	16
4.2.1 Bonifier l’offre de logement.....	16
4.2.2 Améliorer l’accès aux services de proximité.....	17
4.2.3 Optimiser le transport collectif et la mobilité durable	17
4.2.4 Adapter l’aménagement du territoire aux réalités locales	17
4.3 Renforcer un tissu économique dynamique et attractif	17
4.3.1 Développer le récréotourisme et le tourisme rural	17
4.3.2 Soutenir le secteur bioalimentaire et la diversification économique	17
4.3.3 Soutenir l’entrepreneuriat, la relève et la main-d’œuvre	18
4.3.4 Déployer une stratégie de marketing territorial	18
4.4 Consolider une organisation forte et mobilisée.....	18

4.4.1 Raffermir le leadership régional de la MRC.....	18
4.4.2 Renforcer la collaboration intermunicipale et la gouvernance	18
4.4.3 Consolider la capacité d’agir de l’organisation	18
4.5 Soutenir la cohésion sociale, culture et patrimoine.....	19
5.0 Tableau de suivi – Cadre d’intervention FRR 2025 -2028.....	19
6.0 Procédure de dépôt de projets.....	24
7.0 Grille d’analyse des projets	26
8.0 Politique de dépôt, d’analyse et de sélection des projets	29
9.0 Mécanisme de reddition de compte à la population	31
9.1 Mécanisme de reddition de compte à la population.....	31

1. Préambule

La déclaration de réciprocité et la reconduction du Fonds régions et ruralité

La reconduction du Fonds régions et ruralité (FRR) s'inscrit dans la continuité de la déclaration de réciprocité conclue entre le gouvernement du Québec et les unions municipales. Cette entente témoigne d'une volonté commune de renforcer le partenariat avec le milieu municipal et de reconnaître pleinement le rôle central des municipalités régionales de comté dans le développement et la vitalité des territoires.

Par cette déclaration, le gouvernement du Québec reconnaît que les MRC, en tant que gouvernements de proximité, disposent d'une connaissance fine des réalités locales et des enjeux propres à leur territoire. Cette reconnaissance se traduit par un engagement à accorder aux MRC une plus grande marge de manœuvre dans la gestion des outils de développement, tout en misant sur la confiance, la responsabilité et l'imputabilité. La déclaration de réciprocité établit ainsi un cadre de collaboration fondé sur le respect des compétences et sur une vision partagée du développement régional.

La reconduction du Fonds régions et ruralité découle directement de cette approche. Le FRR constitue un levier financier essentiel permettant à la MRC du Haut-Saint-Laurent de soutenir des projets structurants, porteurs de retombées durables pour les communautés locales. En renouvelant ce fonds sur une base pluriannuelle, le gouvernement du Québec assure une stabilité financière qui favorise la planification à moyen et à long terme et permet aux milieux de se doter d'interventions cohérentes et adaptées à leurs priorités.

Dans le contexte du Haut-Saint-Laurent, le FRR permet de soutenir des initiatives qui contribuent à la vitalité économique, sociale et environnementale du territoire. Il offre à la MRC la flexibilité nécessaire pour appuyer des projets en développement économique, en vitalité rurale, en environnement et en qualité de vie, tout en tenant compte des spécificités des municipalités locales et des besoins exprimés par les citoyens et les organisations du milieu.

La déclaration de réciprocité et la reconduction du FRR renforcent également la capacité de la MRC à jouer un rôle de concertation et de mobilisation des acteurs locaux. En disposant d'un outil financier stable et prévisible, la MRC du Haut-Saint-Laurent peut favoriser les partenariats, encourager l'innovation et maximiser les retombées des investissements publics sur l'ensemble de son territoire.

En somme, la reconduction du Fonds régions et ruralité s'inscrit dans une relation renouvelée entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal, où la confiance et la responsabilité partagée occupent une place centrale. Elle permet à la MRC du Haut-Saint-Laurent de poursuivre ses efforts en matière de développement territorial et

de soutenir des projets qui contribuent concrètement à la vitalité et à l'occupation dynamique du territoire.

Volet 2 – Développement territorial

Il constitue le principal levier financier confié aux MRC pour l'exercice de leur compétence en développement local et régional. Il vise à soutenir les MRC dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, à partir duquel sont identifiés les enjeux prioritaires et les axes d'intervention en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.

Ce volet permet à la MRC de soutenir, de façon souple et adaptée aux réalités locales, des projets portés par des municipalités, des organismes, des entreprises ou des groupes du milieu, tout en renforçant son rôle de concertation, de planification et de mobilisation des acteurs territoriaux. Le volet 2 repose sur des principes d'autonomie, d'imputabilité et de proximité, et vise à favoriser une occupation dynamique et durable du territoire en appuyant des initiatives structurantes qui améliorent la qualité de vie des communautés locales et régionale.

Volet 3 – Vitalisation

Il vise à soutenir les communautés rurales confrontées à des défis en matière d'attractivité, de rétention de la population et de vitalité communautaire. Il permet à la MRC d'appuyer des projets structurants qui contribuent au développement de milieux de vie dynamiques, inclusifs et accueillants, en cohérence avec les réalités locales.

Ce volet soutient notamment des initiatives de revitalisation des noyaux villageois, de consolidation des espaces collectifs, de renforcement de la vie communautaire et d'amélioration de l'accessibilité aux services de proximité. En favorisant la mobilisation des acteurs locaux et la concertation, le volet Vitalisation contribue à renforcer la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance et l'occupation durable du territoire.

2. Introduction

Le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent s'inscrit dans un moment déterminant pour l'avenir du territoire. À la croisée des grandes transformations économiques, sociales, environnementales et territoriales, la MRC a entrepris une réflexion collective afin de se projeter vers un futur souhaitable et partagé. Ce cadre constitue un outil stratégique visant à orienter l'utilisation du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 au service de projets structurants qui contribuent concrètement à l'attractivité, à la résilience et à la vitalité durable du territoire.

Ce cadre d'intervention prend d'abord appui sur les orientations de la planification stratégique de la MRC, lesquelles traduisent une ambition collective forte : celle d'un territoire vivant, accueillant et solidaire, capable de retenir sa population, d'attirer de nouvelles familles et de soutenir un développement économique à échelle humaine. La planification stratégique reconnaît le rôle central de la MRC comme gouvernement de proximité, à la fois rassembleur et catalyseur d'initiatives, en misant sur la concertation, la confiance et la responsabilité partagée.

Au-delà de la planification stratégique, ce cadre d'intervention s'arrime également aux autres outils de planification et de mise en œuvre du territoire, notamment le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la prévention des incendies, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), l'Atlas des paysages, l'inventaire du patrimoine immobilier, le plan d'aménagement et de gestion du parc régional, le plan régional des milieux humides et hydriques, le plan de développement de la zone agricole, le plan stratégique du milieu forestier et le Plan climat. En intégrant ces démarches complémentaires, la MRC s'assure d'une cohérence accrue entre ses priorités de développement, ses obligations de gestion et ses actions de transition, afin de maximiser les retombées des projets soutenus sur l'ensemble du territoire.

Le cadre d'intervention devient ainsi un levier concret pour traduire cette vision stratégique en actions tangibles, en soutenant des projets alignés sur les priorités territoriales et porteurs de retombées durables pour les communautés locales.

Planification stratégique 2024 – 2028

Mission : Assurer l'aménagement du territoire, le développement responsable des milieux de vie et le dynamisme régional

Vision : Inspirante par son leadership et son approche collaborative, la MRC se distingue comme le pivot central d'une vision concertée menant à des synergies porteuses de retombées qui renforcent le sentiment d'appartenance au territoire du Haut-Saint-Laurent.

Valeurs :

- Engagement
 - Nous travaillons ensemble pour atteindre nos objectifs communs, en investissant pleinement notre énergie et nos ressources dans leur réalisation.
- Rigueur
 - Nous nous engageons à maintenir des normes élevées de qualité dans tout ce que nous entreprenons, en faisant preuve de persévérance et de détermination dans la poursuite de nos objectifs.
- Authenticité

- Nous croyons en l'importance d'être vrais dans toutes nos actions, communications et relations, tout en étant fidèles à nos valeurs et à notre vision.
- Ouverture
 - Nous accordons une oreille attentive aux diverses parties impliquées et adoptons une approche respectueuse dans nos échanges, visant l'intérêt de tous et l'ouverture aux nouvelles idées et à la diversité. Nous sommes disposés à améliorer nos interactions, favorisant ainsi la mobilisation.

Le cadre s'appuie également sur les constats et les orientations issues du rapport sur la diversification économique, qui met en lumière la nécessité de renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux mutations économiques. Dans le Haut-Saint-Laurent, la diversification est envisagée non seulement comme un moteur de création d'emplois et d'entrepreneuriat, mais aussi comme une condition essentielle à la résilience des communautés rurales. En soutenant l'innovation, la valorisation des ressources locales et l'émergence de projets structurants, le FRR permet à la MRC d'accompagner les acteurs du milieu dans la construction d'une économie plus diversifiée, durable et ancrée dans les réalités locales.

Plan d'action pour l'économie et l'emploi 2024 – 2028

Enjeux prioritaires par secteurs

Développement économique

- Attraction et rétention de la main-d'œuvre et relève
 - Des propriétaires d'entreprises
 - Des travailleurs
 - Des agriculteurs
- Tissu économique peu diversifié et fragile
 - Très petites entreprises
 - Concentré agricole
- Impacts des changements climatiques
- Maintien de l'équilibre
 - Développement économique vs préservation de l'identité territoriale

Milieu sociocommunautaire

- Vieillesse de la population, rétention et attraction des jeunes
 - Diminution de la population active
- Pénurie de logements
 - Pour les travailleurs saisonniers
 - Pour les familles
 - Pour les nouveaux arrivants
- Faible taux de persévérance scolaire
- Fragilité des organismes communautaires
 - Roulement du personnel

- Pénurie de bénévoles
- Financement

Tourisme

- Manque d'infrastructures e tourisme
 - Hébergement
 - Restaurants
- Méconnaissance des attraits du territoire
 - Par les touristes
 - Par la population

Culture

- Offre limitée d'infrastructures et d'événements culturels
 - Impact sur l'attraction et la rétention de la population

Enfin, le présent cadre d'intervention s'inscrit pleinement dans la révision du schéma d'aménagement et de développement. Cette démarche structurante représente une occasion privilégiée de réfléchir collectivement à la manière dont le territoire sera habité, aménagé et mis en valeur à long terme. Le projet d'énoncé de vision stratégique, élaboré de façon concertée dans le cadre de cette révision, propose une projection claire et mobilisatrice de l'avenir du territoire à l'horizon 2050.

Révision du schéma d'aménagement et de développement

En 2050, le territoire du Haut-Saint-Laurent est caractérisé par des milieux de vie complets, consolidés et sécuritaires, qui cultivent les saines habitudes de vie et favorisent les transports actifs, avec une offre en habitation abordable, abondante et diversifiée. Il se distingue par une communauté rurale fière, forte et solidaire, s'exprimant à travers une multitude d'espaces communs qui soutiennent l'inclusion et l'affirmation culturelle locale.

Le territoire s'organise autour d'un maillage de noyaux villageois bucoliques et de hameaux, interconnectés par une trame verte et bleue omniprésente et des options de mobilité durable. Il se caractérise également par la présence accrue d'écosystèmes protégés et de milieux naturels accessibles, qui nourrissent l'identité et le sentiment d'appartenance de la population haut-laurentienne.

Le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire se veut un outil complémentaire et opérationnel à cette vision à long terme. Par une utilisation ciblée et stratégique du Fonds régions et ruralité, il permet de soutenir, dès la période 2025-2028, des initiatives qui contribuent concrètement à la mise en œuvre progressive de la vision 2050, tout en respectant les capacités d'action, les priorités locales et les réalités propres aux municipalités du territoire.

En somme, ce cadre d'intervention constitue un point de convergence entre la planification stratégique, la diversification économique et la vision d'aménagement du territoire. Il témoigne de la volonté de la MRC du Haut-Saint-Laurent de se projeter collectivement vers l'avenir, en misant sur l'engagement des acteurs du milieu, la cohérence des interventions et l'adaptation aux réalités locales, afin de renforcer durablement la vitalité et l'identité de son territoire.

3. Enjeux territoriaux, axes et pistes d'actions

3.1 Des collectivités accueillantes et vitalisées

- Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté, la MRC et les acteurs locaux des milieux municipaux et sociocommunautaires doivent travailler de pair. Grâce à cette collaboration agissant sur des facteurs sociaux propres aux caractéristiques du territoire, la MRC s'assurera d'un plus grand impact sur le développement des communautés.
- Plus particulièrement, la MRC peut jouer un rôle fédérateur avec les parties prenantes pour faciliter la concertation et le déploiement d'initiatives sur le terrain en ce qui a trait à la bonification de l'offre de logements, aux services de proximité et à l'insécurité alimentaire.
- Quant au transport collectif, la MRC se distingue déjà par ses nombreuses avancées dans ce domaine, offrant ainsi à sa population une solution alternative en mobilité, à la fois durable et gratuite. La valorisation et l'incitation à utiliser ce moyen de transport restent à parfaire afin d'augmenter son achalandage. Comme leader régional, pour optimiser et étendre ce réseau de transport, la MRC pourrait développer davantage de synergies avec les MRC avoisinantes pour connecter celui-ci aux autres régions.
- Finalement, au vu de la diversité de son territoire avec ses milieux ruraux et urbains, la MRC relève quotidiennement des défis liés à son aménagement. Il est alors essentiel d'intensifier les actions marquant l'identité du territoire en tenant compte des spécificités du Haut-Saint-Laurent, telles que la prévalence de l'agriculture dans la région ou bien le patrimoine culturel et naturel. Cette identité contribuera au renforcement du sentiment d'appartenance de la communauté envers son territoire.

3.1.1 Créer un contexte favorable à la bonification de l'offre de logement

- Identifier, en collaboration avec les municipalités, les différents leviers disponibles pour améliorer l'accessibilité au logement (ex. : stratégies d'attraction des promoteurs, incitatifs financiers), et élaborer un plan d'action.
- Faire un état des espaces disponibles pour le développement résidentiel et pour l'urbanisation et analyser les lacunes en vue de faciliter la mise en place de solutions créatives pour répondre aux besoins non comblés.
- Promouvoir auprès de divers publics le potentiel de construction du territoire.
- Comprendre et inventorier les besoins des citoyens en matière de logement.
- Collaborer avec l'Office municipal d'habitation pour faciliter l'accès aux logements abordables.

3.1.2 Contribuer à l'effort collectif visant à rendre plus accessibles les services de proximité

- Mobiliser et travailler en partenariat avec le vaste réseau d'acteurs communautaires dans la mise en œuvre de solutions pour diminuer les déserts alimentaires.
- Explorer de nouvelles approches pour faciliter l'accès aux services de proximité.

3.1.3 Optimiser le service de transport collectif

- Faire une analyse des parcours actuels en vue d'optimiser les fréquences et les dessertes.
- Élaborer un plan de communication permettant de valoriser et d'encourager l'utilisation du transport collectif afin d'augmenter l'achalandage.
- Établir un dialogue avec le milieu économique pouvant mener à des stratégies d'utilisation du transport collectif.

- Développer des synergies et une vision interrégionale avec les MRC limitrophes pour connecter le transport collectif existant aux autres régions.
- Établir une vision et un plan d'action en matière de mobilité active.

3.1.4 Assurer un aménagement du territoire adapté à nos réalités

- Mettre à niveau le schéma d'aménagement inspiré des meilleures pratiques en aménagement durable, en concordance avec le plan climat et les nouvelles orientations gouvernementales (OGAT).
- Mettre en valeur le patrimoine dans les différentes facettes de l'aménagement du territoire (patrimoine bâti, patrimoine immatériel, paysages culturels, patrimoines agricole et naturel).

3.2 Un tissu économique dynamique et attractif

- Le développement récréotouristique de la région représente un levier de croissance économique selon de nombreux acteurs du territoire. C'est une occasion pour la MRC de rassembler les municipalités, les acteurs économiques ainsi que la population autour d'une vision qui valorise ses atouts touristiques et son patrimoine culturel, et ce, dans le respect de la protection de ses richesses naturelles.
- Également, le secteur bioalimentaire - la transformation alimentaire, plus particulièrement - est identifié à haut potentiel de développement. Il revient à la MRC d'établir sa posture à l'égard de ce secteur, considérant que son caractère agricole ainsi que les outils de développements régionaux tels que les ententes sectorielles sont omniprésents dans la région.
- Par ailleurs, il est essentiel que la MRC renforce son soutien aux entreprises locales en ce qui a trait à la relève entrepreneuriale et agricole pour appuyer leurs activités économiques, car ces enjeux freinent la vitalité économique de la région. En considérant ces besoins de relève dans l'affinement de son offre aux entreprises et en adoptant une approche terrain dans la résolution des défis locaux, la MRC participera activement à améliorer son essor économique à plus long terme.
- Et pour affirmer sa vision future de développement économique et amplifier les retombées, la MRC doit s'appuyer sur une stratégie de marketing territorial à multiples facettes, incluant les volets touristiques, démographiques et économiques.

3.2.1 Stimuler le développement récréotouristique de la région

- Tirer profit des maillages existants avec les partenaires touristiques régionaux (ex. : Tourisme Montérégie, etc.) dans le but de maximiser le rayonnement de l'offre.
- Analyser les atouts touristiques de la région en adéquation avec les opportunités de développement en agrotourisme, en cyclotourisme et en tourisme nature et de bien-être.
- Définir une vision touristique MRC en concordance avec les municipalités, définissant clairement les priorités en termes de structuration et de croissance.
- Évaluer le potentiel de développement de la capacité d'accueil en hébergement de la région.
- Faciliter l'accès au soutien financier pour les promoteurs intéressés à développer des offres en hébergement.
- Recueillir des données sur les performances économiques et les retombées du secteur récréotouristique pour la MRC.
- Poursuivre les efforts de développement de pistes cyclables
- Élaborer et mettre en place une stratégie de valorisation et de promotion des patrimoines culturel et naturel de la région dans le respect de la protection des richesses naturelles du territoire.
- Développer une vision plus définie concernant le parc régional et se doter d'un plan d'action se penchant notamment sur la révision de la réglementation autour de son utilisation.

3.2.2 Soutenir le développement du secteur bioalimentaire - efforts régionaux

- Raffermer les liens avec les acteurs régionaux, notamment dans la valorisation de ce secteur.
- Réévaluer la structure organisationnelle afin de mieux répondre aux besoins du secteur bioalimentaire.
- Mettre à jour et en œuvre le plan de développement de la zone agricole (PDZA), et promouvoir les réalisations auprès des parties prenantes.

3.2.3 Contribuer à l'émergence d'initiatives innovantes en matière d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre

- Encourager le développement des entreprises locales en ajustant les programmes de soutien pour répondre à leurs besoins spécifiques, dont celui d'attirer la relève agricole et entrepreneuriale.
- Soutenir les entreprises dans leur milieu en appuyant des initiatives innovantes d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre, telles que des projets de garderie en milieu de travail.
- Faire un portrait de la situation par rapport aux défis du taux de diplomation pour faciliter la rétention des jeunes comme population active.
- Favoriser la promotion du territoire du Haut-Saint-Laurent en tant que destination attrayante pour l'implantation d'entreprises

3.2.4 Investir dans notre marketing territorial

- Réaliser un exercice de vision concernant l'identité de la région de manière à renforcer son positionnement.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial.

3.3 Une organisation forte et unie

- Au-delà de sa fonction administrative, la MRC doit renforcer son leadership régional et ainsi se positionner comme acteur indispensable du développement harmonieux de son territoire. Le rapprochement avec les parties prenantes favorisera les maillages et répondra davantage à la réalité du terrain, notamment en misant sur la consolidation des relations et sur de meilleurs canaux de communication.
- Bien que les municipalités de la région soient diverses, elles font face à des défis communs. C'est une occasion pour la MRC de jouer un rôle central pour intensifier la collaboration entre les municipalités de son territoire.
- Pour devenir un catalyseur de progrès et de développement dans sa région, la direction générale ainsi que les membres du conseil régional doivent se mobiliser autour d'une vision partagée et de priorités claires.

- Pour soutenir ces efforts de développement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il sera important pour l'organisation de s'entourer et de s'outiller pour faire face aux défis à venir et de s'assurer de la capacité de l'équipe à soutenir la charge de travail.

3.3.1 Raffermer le leadership régional de la MRC

- Encourager les occasions de rencontres avec les milieux socio-économiques et culturels en vue de susciter des collaborations pour divers projets.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle en optimisant les canaux de communication et de concertation actuellement mis en place pour favoriser les échanges.
- Partager et communiquer les orientations de la nouvelle planification stratégique aux parties prenantes.
- Faire rayonner l'avancement des projets et leurs résultats auprès des acteurs locaux, du conseil régional ainsi qu'auprès de la population.
- Consolider les liens avec les MRC voisines.
- Renforcer la représentation de l'organisation au sein de l'écosystème en participant activement aux tribunes ou aux comités liés aux orientations de la MRC.

3.3.2 Renforcer les relations et les collaborations intermunicipales

- Optimiser, de manière continue, le format des séances de travail du conseil régional pour favoriser la participation et pour faciliter la recherche de solutions optimales.
- S'assurer d'une communication efficace et d'une collaboration constructive.
- Effectuer une étude complète des besoins des municipalités du territoire et explorer de nouvelles opportunités de mutualisation des services.

3.3.3 Mobiliser la gouvernance dans l'atteinte des objectifs communs

- Identifier les occasions de collaboration à long terme et développer des partenariats mutuellement bénéfiques en considérant les réalités des municipalités et en fonction de la capacité de la MRC.
- Définir une vision commune et partagée à travers la planification stratégique et réaliser une évaluation en continu de sa mise en œuvre.
- Faciliter l'intégration des nouveaux élus dans leur rôle de conseiller régional avec la mise en place de processus d'accueil permettant une familiarisation rapide avec les rôles et mandats de la MRC.
- Assurer une meilleure compréhension des rôles de chacun.
- Jouer un rôle fédérateur entre les municipalités du territoire au bénéfice de son développement.

3.3.4 Consolider les capacités d'agir de l'organisation

- Doter l'organisation de lignes de communication ciblant différents publics et définir des processus clairs d'intervention et les postures à adopter selon les dossiers.
- Outiller la MRC (expertises, formations, outils internes, rôles et responsabilités clairs, planification de la charge et de la capacité, etc.) pour faire face aux défis à venir.
- Soutenir son développement en priorisant l'accompagnement de l'équipe interne dans l'appropriation de la planification stratégique.

3.4 Enjeux territoriaux - Plan d'action pour l'économie et l'emploi

3.4.1 Soutenir et encourager l'entrepreneuriat et le repreneuriat

- Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat et au repreneuriat
- Améliorer le rayonnement des services de soutien existants

3.4.2 Favoriser le renforcement et la diversification du tissu économique

- Favoriser la diversification et le renforcement de l'économie locale

- Encourager la formation et l'accessibilité à l'emploi

3.4.3 Stimuler le développement du tourisme rural en misant sur les actifs du territoire

- Développer et structurer l'offre agrotouristique et récréotouristique
- Soutenir le développement de projets d'hébergement touristique alternatif
- Promouvoir les attraits du territoire

3.4.4 Contribuer à la vitalité culturelle du territoire

- Développer l'offre culturelle sur le territoire
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine
- Renforcer la communication de l'offre existante de services et d'activités

3.4.5 S'affirmer comme une organisation orientée vers la concertation et l'engagement dans les communautés

- Soutenir la coopération intermunicipale et la collaboration entre les divers acteurs du territoire
- S'assurer d'être à niveau dans les outils d'intervention pour le développement régional

3.6 Cohésion sociale et vie communautaire

La cohésion sociale et la vitalité communautaire constituent un pilier du développement territorial de la MRC. Les documents de planification mettent en évidence l'importance de soutenir des communautés rurales fières, fortes et solidaires, capables de se mobiliser autour de projets collectifs. Cet enjeu concerne notamment l'accès à des espaces communs, le soutien aux initiatives communautaires et culturelles, ainsi que la participation citoyenne aux processus de planification et de décision. Renforcer la vie communautaire contribue à l'inclusion, à l'affirmation de l'identité locale et à la capacité du territoire à faire face aux défis à long terme. La MRC est appelée à jouer un rôle accru en matière de cohésion sociale, de qualité de vie et de soutien aux communautés, dans un contexte marqué par l'évolution des besoins sociaux, la pression sur les organismes communautaires et la nécessité de renforcer le filet social à l'échelle territoriale.

3.7 Culture, art et patrimoine

La culture, l'art et le patrimoine représentent des leviers essentiels pour renforcer l'identité territoriale, le sentiment d'appartenance et l'attractivité de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Le territoire bénéficie d'atouts culturels et patrimoniaux structurants, notamment la salle culturelle Alfred-Langevin, le site archéologique Droulers, le circuit des silos ainsi que l'héritage historique associé à la Bataille-de-la-Châteauguay, qui témoignent de la richesse de son histoire et de sa créativité. Cet enjeu consiste à reconnaître, protéger et mettre en valeur ces ressources, tout en favorisant leur accessibilité, leur appropriation par la population et leur rayonnement. La culture et le patrimoine contribuent ainsi à la vitalité des milieux de vie, à la cohésion sociale et à la diversification de l'offre touristique et économique, en s'inscrivant pleinement dans la vision d'une communauté rurale fière, forte et solidaire à l'horizon 2050.

4. Principales actions à entreprendre

4.1 Mettre en œuvre un cadre d'intervention structurant pour l'utilisation du FRR 2025-2028

Action clé

- Opérationnaliser le cadre d'intervention comme outil central pour orienter, sélectionner, financer et suivre les projets soutenus par le Fonds régions et ruralité (volets 2 et 3).

Ce que cela implique

- Identifier des enjeux prioritaires territoriaux.
- Aligner les investissements sur la planification stratégique 2024-2028 et la vision d'aménagement à l'horizon 2050.
- Assurer un suivi annuel et une évaluation continue des projets financés.

4.2 Agir pour des collectivités accueillantes et vitalisées

4.2.1 Bonifier l'offre de logement

Actions à entreprendre

- Élaborer, avec les municipalités, un plan d'action sur l'accessibilité au logement.
- Inventorier les espaces disponibles pour le développement résidentiel.
- Comprendre les besoins des citoyens en matière de logement.
- Collaborer avec l'Office municipal d'habitation pour les logements abordables.
- Poursuivre la collaboration et le partenariat avec Ambitions habitations
- Promouvoir le potentiel de construction du territoire.

4.2.2 Améliorer l'accès aux services de proximité

Actions à entreprendre

- Mobiliser les organismes communautaires pour lutter contre les déserts alimentaires.
- Explorer de nouvelles approches pour faciliter l'accès aux services essentiels.
- Renforcer les partenariats locaux et sociocommunautaires.

4.2.3 Optimiser le transport collectif et la mobilité durable

Actions à entreprendre

- Analyser et optimiser les parcours, fréquences et dessertes du transport collectif.
- Mettre en œuvre un plan de communication pour augmenter l'achalandage.
- Développer des synergies interrégionales avec les MRC limitrophes.
- Élaborer une vision et un plan d'action en mobilité active.

4.2.4 Adapter l'aménagement du territoire aux réalités locales

Actions à entreprendre

- Mettre à jour le schéma d'aménagement selon les meilleures pratiques durables et les orientations gouvernementales.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel, agricole et naturel.
- Consolider l'identité territoriale dans les choix d'aménagement.

4.3 Renforcer un tissu économique dynamique et attractif

4.3.1 Développer le récréotourisme et le tourisme rural

Actions à entreprendre

- Définir une vision touristique concertée à l'échelle de la MRC.
- Structurer l'offre en agrotourisme, cyclotourisme et tourisme nature.
- Évaluer et soutenir le développement de l'hébergement touristique.
- Valoriser les patrimoines culturel et naturel.
- Recueillir des données sur les retombées économiques du tourisme.

4.3.2 Soutenir le secteur bioalimentaire et la diversification économique

Actions à entreprendre

- Raffermer les liens avec les acteurs régionaux du bioalimentaire.
- Mettre à jour et déployer le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
- Adapter la structure organisationnelle aux besoins du secteur.
- Encourager la diversification et le renforcement de l'économie locale.

4.3.3 Soutenir l'entrepreneuriat, la relève et la main-d'œuvre

Actions à entreprendre

- Encourager l'entrepreneuriat et le repreneuriat.
- Ajuster les programmes de soutien aux entreprises locales.
- Appuyer des initiatives innovantes d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre (ex. : services de garde en milieu de travail).
- Favoriser la diplomation et la rétention des jeunes.

4.3.4 Déployer une stratégie de marketing territorial

Actions à entreprendre

- Réaliser un exercice de vision sur l'identité régionale.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial intégrée (tourisme, démographie, économie).
- Positionner le Haut-Saint-Laurent comme territoire attractif pour les familles et les entreprises.

4.4 Consolider une organisation forte et mobilisée

4.4.1 Raffermer le leadership régional de la MRC

Actions à entreprendre

- Mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle.
- Partager et diffuser les orientations stratégiques.
- Faire rayonner les projets et leurs résultats.
- Consolider les liens avec les MRC voisines et les partenaires régionaux.

4.4.2 Renforcer la collaboration intermunicipale et la gouvernance

Actions à entreprendre

- Optimiser le fonctionnement du conseil régional.
- Étudier les besoins des municipalités et les possibilités de mutualisation.
- Soutenir l'intégration des nouveaux élus.
- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun.

4.4.3 Consolider la capacité d'agir de l'organisation

Actions à entreprendre

- Outiller l'organisation (expertises, formations, outils internes).
- Planifier la charge de travail et la capacité organisationnelle.
- Accompagner l'équipe interne dans l'appropriation de la planification stratégique.

4.5 Soutenir la cohésion sociale, culture et patrimoine

Actions à entreprendre

- Soutenir les initiatives communautaires et culturelles.
- Développer et promouvoir l'offre culturelle.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel.
- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité territoriale.

5.0 Tableau de suivi – Cadre d'intervention FRR 2025-2028

Axe stratégique	Action à entreprendre	Responsable principal	Indicateurs de suivi
Gouvernance du FRR	Mettre en œuvre le cadre d'intervention comme outil de sélection, financement et suivi des projets FRR	MRC du Haut-Saint-Laurent	Cadre adopté; nombre de projets analysés selon le cadre; reddition de comptes annuelle
	Assurer un suivi annuel et une évaluation des projets financés	MRC du Haut-Saint-Laurent	Rapports de suivi produits; ajustements apportés; atteinte des objectifs du cadre
Logement	Élaborer un plan d'action sur l'accessibilité au logement avec les municipalités	MRC et municipalités locales	Plan d'action adopté; nombre de municipalités impliquées
	Réaliser un inventaire des espaces disponibles pour le développement résidentiel	MRC et municipalités locales	Inventaire complété; mise à jour périodique
	Documenter les besoins des citoyens en matière de logement	MRC	Portrait des besoins produit; intégration aux décisions et connaissance des freins et contraintes limitant nos interventions
	Collaborer avec les organismes liés à l'habitation pour les logements abordables	MRC, OMH, Ambition Habitation	Nombre d'initiatives soutenues; ententes de collaboration

Services de proximité	Mobiliser les organismes communautaires pour réduire les déserts alimentaires	MRC et organismes communautaires	Nombre de partenariats; initiatives déployées
	Explorer de nouvelles approches pour améliorer l'accès aux services de proximité	MRC	Solutions pilotes innovantes mises en place; couverture territoriale améliorée
	Élaborer une politique de développement social et communautaire	MRC et partenaires du communautaire	Politique adoptée et mise en application
Transport collectif et mobilité	Analyser et optimiser les parcours, fréquences et dessertes du transport collectif	MRC	Analyse complétée; ajustements apportés
	Déployer un plan de communication pour accroître l'achalandage	MRC	Plan diffusé; évolution de l'achalandage
	Développer des synergies interrégionales avec les MRC limitrophes	MRC	Ententes inter-MRC; projets de connexion
	Élaborer une vision et un plan d'action en mobilité active	MRC	Vision adoptée; plan d'action en vigueur
	Définir une stratégie pour le développement du vélo sur le territoire	MRC, municipalités et partenaires	Développer le parc linéaire régional et mise en place de la stratégie vélo
Aménagement du territoire	Mettre à jour le schéma d'aménagement selon les meilleures pratiques durables	MRC	Schéma révisé; conformité aux orientations gouvernementales
	Mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel, agricole et naturel	MRC et municipalités	Projets de mise en valeur soutenus; intégration au schéma
Tourisme	Définir une vision touristique concertée à l'échelle de la MRC	MRC et partenaires touristiques	Vision adoptée; niveau d'adhésion des partenaires
	Structurer l'offre en agrotourisme, cyclotourisme et tourisme nature	MRC	Nombre de projets structurants soutenus
	Évaluer et soutenir le développement de l'hébergement touristique	MRC	Études réalisées; projets accompagnés
	Valoriser le patrimoine culturel et naturel	MRC	Actions de promotion réalisées; fréquentation

	Soutenir les circuits agrotouristiques et leur développement	MRC et partenaires	Participation à la gestion et au développement du circuit du Paysan. Entente inter-MRC mise en place
Bioalimentaire	Raffermir les liens avec les acteurs régionaux du secteur bioalimentaire	MRC	Tables de concertation tenues; partenariats actifs
	Mettre à jour et mettre en œuvre le PDZA	MRC	PDZA mis à jour; actions déployées
Entrepreneuriat et main-d'œuvre	Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat	MRC	Initiatives soutenues; rayonnement des services
	Adapter les programmes de soutien aux besoins des entreprises locales	MRC	Programmes ajustés; satisfaction des entreprises. MRC, guichet unique pour les entrepreneurs du territoire.
	Appuyer des initiatives d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre	MRC et partenaires	Projets innovants soutenus; participation des employeurs
Marketing territorial	Définir l'identité régionale du Haut-Saint-Laurent	MRC	Exercice de vision complété
	Élaborer et déployer une stratégie de marketing territorial intégrée	MRC	Stratégie adoptée; actions de promotion réalisées
Leadership régional	Mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle d'influence.	MRC	Stratégie diffusée; portée des communications adaptée
	Diffuser les orientations stratégiques et les résultats des projets	MRC	Activités de diffusion; niveau de compréhension des parties prenantes
Collaboration intermunicipale	Optimiser le fonctionnement du conseil régional	MRC	Ajustements réalisés; participation accrue
	Étudier les besoins des municipalités et les possibilités de mutualisation	MRC	Étude complétée; services mutualisés
Capacité organisationnelle	Outiller l'organisation (expertises, formations, outils internes, planification)	MRC	Formations réalisées; outils déployés et actualisés

	Accompagner l'équipe dans l'appropriation de la planification stratégique	MRC	Démarches internes réalisées; appropriation démontrée
Cohésion sociale et culture	Soutenir les organismes communautaires qui constituent un levier essentiel pour répondre aux besoins sociaux émergents et renforcer la vitalité et l'attractivité des collectivités locales.	MRC et organismes	Projets soutenus; Participation citoyenne; Mise en place de la Politique régionale en développement social et communautaire; Soutien pour les ressources nécessaires aux opérations de cette politique.
	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	MRC	Actions de conservation; projets de valorisation
	Soutenir le développement culturel de la MRC et à sa capacité à contribuer à l'essor identitaire et économique du territoire et de ses citoyens.	MRC, Parc Canada, partenaires	Maintien d'une équipe solide à la culture afin de développer ce secteur important pour la MRC. Lieux historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay qui retrouve une vocation et un rayonnement régional et national.
	Mettre en valeur le patrimoine archéologique	MRC, Aventuriers de l'archéologie.	Nouveau partenariat ou entente mis en place avec Les Aventuriers. Projets de mise en valeur soutenus. Lieu d'entreposage trouvé pour les artéfacts du site Droulers propriété de la MRC.
Sécurité publique	Les actions de la MRC en matière de vitalité territoriale tiennent compte des priorités formulées par le Comité de sécurité publique et des enjeux liés à la proximité des frontières avec les États-Unis	MRC, Sureté du Québec, GRC et autres partenaires	Projets issus des priorités et des besoins identifiés. Participation au Programme Cadets de la SQ.
	La mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie repose sur la	MRC, Municipalités et services d'incendies, ministère de la Sécurité publique	Réaliser les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en

	coordination des acteurs, l'application des mesures prévues au plan de mise en œuvre et le suivi continu des actions visant à accroître la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.		sécurité incendie et assurer le suivi de leur réalisation et de leur coordination.
	Soutien et développement du service de prévention des incendies	MRC, Municipalités et partenaires	Un service de prévention des incendies amélioré par l'affectation de ressources spécialisées adéquates, la mutualisation des services avec les municipalités locales et la réalisation des actions de prévention prévues au schéma de couverture de risques.
	Sécurité et protection civile : Actions à mettre en place pour les MRC.	MRC, Municipalités, MSP et partenaires	Soutenir et mettre en place les mesures issues de la LSCRS qui prévoit que les MRC devront réaliser une démarche de gestion des risques de sinistre, laquelle doit mener à l'élaboration de plans régionaux de résilience aux sinistres.
Gestion des matières résiduelles	Mise en application des actions du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Gestion des matières organiques. Poursuite de l'entente avec ÉEQ pour la gestion du système de collecte sélective.	MRC, Municipalités, Éco Entreprises Québec (ÉEQ), Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques et autres partenaires.	Mesures du PGMR mises en œuvre. Bilan annuel du PGMR produit. Entente conclue avec la RIVMO et suivi. Entente ÉEQ maintenue et améliorée. Réduction des matières éliminées. Soutien financier pour les ressources requises par ces actions.
Changements climatiques	Le Plan climat de la MRC vise à définir et mettre en œuvre, de façon concertée, des actions d'atténuation	MRC, MELCCFP, Municipalités, Consultants et partenaires.	Poursuite du travail sur le Plan climat, en assurer le déploiement des actions d'atténuation et

	et d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire l'empreinte carbone du territoire et d'en renforcer la résilience face aux aléas climatiques		d'adaptation aux changements climatiques. S'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour le succès de ces actions.
--	--	--	---

6.0 Procédure de dépôt de projets

Principes directeurs

La procédure repose sur 5 principes clairs :

1. **Simplicité** : peu d'étapes, formulaires courts, langage clair.
2. **Transparence** : critères publics, décisions expliquées.
3. **Accessibilité** : accompagnement offert en amont.
4. **Équité territoriale** : traitement uniforme des projets.
5. **Imputabilité** : suivi clair des projets financés.

Étape 1 – Information et accompagnement en amont (facultatif mais encouragé)

Objectif : réduire les refus et améliorer la qualité des projets déposés.

- La MRC rend disponible :
- Un **guide synthèse FRR volet 2** (objectifs, axes, projets admissibles).
- Un **formulaire de pré-validation optionnel** (1-2 pages).
- Les promoteurs peuvent demander :
- Une **rencontre courte d'orientation** (ex. 30 min) avec l'équipe de la MRC.

Étape 2 – Dépôt officiel du projet

Fréquence recommandée

- Appels de projets **en continu**

Documents requis (minimum nécessaire)

1. **Formulaire de demande FRR – volet 2**
 - a. Description du projet
 - b. Lien avec les axes du cadre d'intervention
 - c. Retombées attendues pour le territoire
2. **Budget simplifié**
 - a. Coût total
 - b. Contribution demandée au FRR
 - c. Autres sources de financement (si applicables)
3. **Échéancier sommaire**
4. **Résolution ou lettre d'appui** (municipalité ou CA, si requis)

Étape 3 – Analyse administrative de recevabilité

Responsable : équipe administrative de la MRC

Délai visé : court et prévisible

Vérifications :

- Admissibilité du promoteur
- Complétude du dossier
- Conformité au FRR volet 2
- Si le dossier est incomplet → retour au promoteur avec une **liste claire des éléments manquants**.
- Aucun jugement de valeur à cette étape.

Étape 4 – Analyse qualitative par le comité de sélection

Responsable : comité de sélection FRR

Grille d'analyse publique et connue à l'avance

Les projets sont évalués selon des critères simples, pondérés, par exemple :

1. **Cohérence avec le cadre d'intervention**
2. **Contribution à la vitalité du territoire**
3. **Caractère structurant et durable**
4. **Capacité de réalisation du promoteur**
5. **Effet levier / partenariats**

La grille est :

- Publiée
- Utilisée de façon uniforme
- Conservée aux fins de reddition de comptes

Étape 5 – Recommandation et décision

- Le comité formule une **recommandation motivée** :
 - Acceptation
 - Acceptation conditionnelle
 - Refus
- La décision finale est entérinée par l'instance prévue par la MRC.
Toute décision repose sur les critères annoncés, sans ajout discrétionnaire.

Étape 6 – Communication transparente des décisions

Chaque promoteur reçoit une réponse écrite comprenant :

- La décision
- Le montant accordé (le cas échéant)
- Les conditions à respecter
- **Un court résumé des motifs**, en lien avec la grille d'analyse

En cas de refus :

- Les raisons sont expliquées de façon constructive.
- Des pistes d'amélioration ou de redépôt sont proposées lorsque pertinent.

Étape 7 – Entente et versement de l'aide financière

- Signature d'une **entente simple** précisant :
 - Objectifs du projet
 - Montant accordé
 - Échéancier
 - Modalités de versement
 - Exigences de reddition de comptes
- Versement :
 - En un ou plusieurs paiements selon la nature du projet.

Étape 8 – Suivi et reddition de comptes proportionnée

Principe clé : proportionnalité à l'aide accordée.

- Rapport de suivi :
 - Activités réalisées
 - Dépenses
 - Retombées observées
- La MRC :
 - Assure un suivi annuel
 - Intègre les résultats dans son évaluation globale du FRR

Schéma synthèse

1. Information et accompagnement
2. Dépôt officiel
3. Analyse de recevabilité
4. Évaluation par le comité
5. Décision
6. Communication motivée
7. Entente et versement
8. Suivi et reddition de comptes

7.0 Grille d'analyse des projets

Logique générale de la grille

- **Total : 100 points**
- Pondération axée sur :
 - la **cohérence stratégique**,
 - les **retombées territoriales**,
 - le **caractère structurant et durable**,
 - la **capacité réelle de réalisation**.
- Chaque critère est évalué sur une **échelle simple (0 à 5)**, puis pondéré.

1. Cohérence avec le cadre d'intervention (25 points)

Critère	Description	Pointage
Alignement stratégique	Le projet s'inscrit clairement dans un ou plusieurs axes du cadre d'intervention FRR volet 2	/10
Contribution aux enjeux territoriaux	Le projet répond à des enjeux identifiés (vitalité, développement économique, services, aménagement, etc.)	/10
Concordance avec les orientations de la MRC	Le projet est cohérent avec la planification stratégique et la vision territoriale	/5
Sous-total		/25

2. Retombées pour la vitalité du territoire (25 points)

Critère	Description	Pointage
Retombées économiques, sociales ou territoriales	Le projet génère des bénéfices clairs pour le territoire (citoyens, milieux de vie, économie locale)	/10
Portée territoriale	Le projet a un impact local significatif ou supra-municipal	/10
Réponse à un besoin réel du milieu	Le besoin est démontré et partagé par les acteurs locaux	/5
Sous-total		/25

3. Caractère structurant et durable du projet (20 points)

Critère	Description	Pointage
Caractère structurant	Le projet dépasse l'action ponctuelle et contribue à une structuration durable du milieu	/10
Pérennité des retombées	Les effets du projet se maintiennent dans le temps	/5
Contribution au développement durable	Le projet tient compte des dimensions sociales, économiques et environnementales	/5
Sous-total		/20

4. Capacité de réalisation du promoteur (20 points)

Critère	Description	Pointage
Faisabilité du projet	Le projet est réaliste au regard des ressources, de l'échéancier et du budget	/10
Capacité organisationnelle	Le promoteur possède l'expertise, les ressources ou les partenariats nécessaires	/5
Gouvernance et gestion du projet	Les rôles, responsabilités et mécanismes de suivi sont clairs	/5
Sous-total		/20

5. Effet levier et partenariats (10 points)

Critère	Description	Pointage
Partenariats	Le projet mobilise des partenaires municipaux, communautaires ou économiques	/5
Effet levier financier ou stratégique	La contribution FRR permet de déclencher ou renforcer d'autres investissements ou collaborations	/5
Sous-total		/10

Récapitulatif – Pointage final

Volet	Points
1. Cohérence stratégique	/25
2. Retombées territoriales	/25
3. Caractère structurant et durable	/20
4. Capacité de réalisation	/20
5. Effet levier et partenariats	/10
TOTAL	/100

Seuils de décision recommandés (transparence)

Pointage total	Recommandation
80 et +	Projet fortement recommandé
65 à 79	Projet recommandable avec ajustements
50 à 64	Projet faible – redépôt suggéré
Moins de 50	Projet non recommandé

Bonnes pratiques pour le comité

- Chaque membre complète sa grille individuellement.
- Une moyenne ou un consensus est établi.
- Les commentaires qualitatifs sont conservés pour :
 - justifier la décision,
 - alimenter la rétroaction au promoteur.

8.0 Politique de dépôt, d'analyse et de sélection des projets

Fonds régions et ruralité – Volet 2 : Développement territorial

MRC du Haut-Saint-Laurent

1. Préambule

La Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent reconnaît le Fonds régions et ruralité (FRR) comme un levier financier essentiel pour soutenir le développement territorial, la vitalité des collectivités et l'occupation durable du territoire.

Conformément au **Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028**, la MRC se dote de la présente politique afin d'assurer une gestion **simple, équitable, transparente et imputable** des projets déposés dans le cadre du **FRR – volet 2 (Développement territorial)**.

2. Objectifs de la politique

La présente politique vise à :

- Encadrer le dépôt, l'analyse et la sélection des projets financés par le FRR volet 2;
- Assurer la cohérence des projets avec les orientations stratégiques de la MRC;
- Favoriser des projets structurants générant des retombées durables pour le territoire;
- Garantir un processus décisionnel clair, équitable et documenté;
- Renforcer l'imputabilité et la reddition de comptes.

3. Champ d'application

La politique s'applique à **toute demande d'aide financière** déposée dans le cadre du **FRR – volet 2**, par :

- Les municipalités locales;
- Les organismes à but non lucratif;
- Les entreprises admissibles;
- Les regroupements d'acteurs du milieu,

Conformément aux règles en vigueur du Fonds régions et ruralité.

4. Principes directeurs

La gestion du FRR volet 2 repose sur les principes suivants :

1. **Simplicité** : processus accessible et formulaires allégés;
2. **Transparence** : critères d'analyse publics et décisions motivées;
3. **Proximité** : accompagnement des promoteurs par la MRC;
4. **Équité** : traitement uniforme des demandes;
5. **Imputabilité** : suivi et évaluation des projets financés.

5. Processus de dépôt des projets

5.1 Information et accompagnement

La MRC met à la disposition des promoteurs :

- Un guide synthèse du FRR volet 2;
- Un accompagnement en amont, sur une base volontaire, afin de valider l'admissibilité et l'arrimage stratégique du projet.

5.2 Dépôt officiel

Les demandes doivent être transmises selon les modalités établies par la MRC et inclure minimalement :

- Un formulaire de demande complété;
- Une description du projet et de ses retombées;
- Un budget sommaire et un montage financier;
- Un échéancier prévisionnel;
- Toute résolution ou lettre d'appui requise.

Les appels de projets peuvent être **en continu ou à dates fixes**, selon les décisions du conseil de la MRC.

6. Analyse des projets

6.1 Analyse de recevabilité

L'équipe administrative de la MRC procède à une vérification de la recevabilité des projets, incluant :

- L'admissibilité du promoteur;
- La conformité du projet au FRR volet 2;
- La complétude du dossier.

Les projets incomplets peuvent être retournés au promoteur pour correction.

6.2 Analyse qualitative

Les projets recevables sont évalués par un **comité de sélection** à l'aide d'une **grille d'analyse pondérée**, adoptée par la MRC, portant notamment sur :

- La cohérence avec le cadre d'intervention;
- Les retombées pour la vitalité du territoire;
- Le caractère structurant et durable du projet;
- La capacité de réalisation du promoteur;
- Les partenariats et l'effet levier.

7. Décision et attribution de l'aide financière

À la suite de l'analyse :

- Le comité formule une recommandation;
- La décision finale est prise par l'instance compétente de la MRC;
- L'aide financière peut être accordée, conditionnelle ou refusée.

Toute décision est **motivée** en fonction des critères d'analyse.

8. Communication des décisions

Chaque promoteur reçoit une communication écrite précisant :

- La décision rendue;
- Le montant accordé, le cas échéant;
- Les conditions applicables;
- Un résumé des motifs ayant mené à la décision.

9. Entente et versement de l'aide financière

Les projets acceptés font l'objet d'une **entente écrite** précisant :

- Les objectifs du projet;
- Le montant et les modalités de versement;
- Les obligations du promoteur;
- Les exigences de suivi et de reddition de comptes.

10. Suivi et reddition de comptes

La MRC assure :

- Un suivi régulier des projets financés;
- Une reddition de comptes proportionnelle à l'aide accordée;
- Une évaluation annuelle des résultats afin d'ajuster, au besoin, ses interventions;
- Une communication régulière sur le site web de la MRC permettra de rendre compte à la population de l'état d'avancement du cadre d'intervention.

11. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Elle peut être modifiée par résolution afin de demeurer conforme aux orientations gouvernementales et aux priorités territoriales.

9.0 Mécanisme de reddition de compte à la population

La MRC assure :

- Un suivi régulier des projets financés;
- Une reddition de comptes proportionnelle à l'aide accordée;
- Une évaluation annuelle des résultats afin d'ajuster, au besoin, ses interventions;
- Une communication régulière sur le site web de la MRC permettra de rendre compte à la population de l'état d'avancement du cadre d'intervention.

9.1 Mécanisme de reddition de compte à la population

Afin d'assurer une gestion transparente et imputable du FRR et de permettre à la population de suivre l'avancement du cadre d'intervention, la MRC met en place un mécanisme de reddition de comptes public, simple et régulier.

Composantes du mécanisme

- Un **tableau public de suivi** (projets soutenus, montants, état d'avancement, retombées attendues), mis à jour périodiquement.
- Un **rapport annuel de reddition de comptes** sur l'utilisation du FRR et sur l'atteinte des objectifs du cadre d'intervention.
- Une **présentation publique** (au conseil de la MRC ou dans une séance dédiée) permettant d'expliquer les résultats, les écarts et les ajustements.
- La **publication des critères et des outils de décision** (cadre d'intervention, grille d'analyse, principes directeurs) afin de rendre le processus compréhensible.
- Une **boucle de rétroaction** permettant aux citoyens et aux organisations de formuler des commentaires (ex. formulaire, courriel ou période de questions en séance).

Contenu minimal à rendre public

1. Les **projets financés** (titre, promoteur, municipalité/secteur, axe du cadre, montant FRR, autres contributions, période).
2. L'**état d'avancement** (en analyse, approuvé, en réalisation, complété) et, lorsque possible, les livrables principaux.
3. Les **indicateurs de suivi** associés aux actions (ex. ceux du tableau de suivi) et leur évolution.

4. Un **bilan financier** (sommaire) : enveloppe disponible, montants engagés, montants versés, solde.
5. Une synthèse des **résultats et retombées** observés (économiques, sociales, territoriales), en lien avec la vitalité du territoire.
6. Les **ajustements** apportés (processus, priorités, modalités) et la justification, à partir du suivi annuel et de l'évaluation continue.

Cadence

- Mise à jour du tableau public : **périodiquement** (au minimum une fois par année).
- Rapport annuel : **une fois par année**, diffusé sur le **site web de la MRC**.
- Présentation publique : **au moins une fois par année**, avec période de questions.

La reddition de comptes s'appuie sur les mécanismes internes de suivi prévus à la présente politique (suivi régulier, évaluation annuelle, conservation des informations et indicateurs) ainsi que sur le tableau de suivi du cadre d'intervention.

Ce mécanisme vise à renforcer la confiance du public, à rendre les décisions compréhensibles et à soutenir l'amélioration continue des interventions de la MRC.